

Fiche n°3 : SA LOO

Vous êtes chargé(e) de terminer les travaux relatifs aux opérations fiscales de la SA LOO. Le résultat comptable provisoire de l'exercice 2010 est de 42 124 €. Vous devez terminer les calculs du résultat fiscal de l'année 2010, en tenant compte des informations suivantes relevées dans la comptabilité :

1 – En impôts et taxes figurent notamment :

- La contribution économique territoriale pour 8 200 €.
- La taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés 1 seul véhicule (180 g de CO₂ par km).

2 – Il a été attribué 17 000 € de jetons de présence à l'ensemble du conseil d'administration qui comprend six membres.

3 – Le taux des intérêts versés au président du conseil d'administration (PCA) et à Madame TUSSOT, membre du CA (possédant 7 % du capital) est de 8,50 % pour l'année 2010. Le taux maximal fiscalement déductible est de 6,3 % pour l'année 2010. Le PCA a déposé 81 000 € du 01/01 au 30/04, 46 000 € du 01/05 au 30/09, 99 000 € du 01/10 au 31/12. Madame TUSSOT a déposé 120 000 € pour toute l'année.

4 – Une assurance sur la tête du PCA au profit de la banque de l'entreprise, en garantie d'un emprunt souscrit par cette dernière. Montant de la prime annuelle 660 €. Une clause du contrat de prêt prévoyait une telle assurance.

5 – Une provision forfaitaire pour dépréciation des créances douteuses, non fondée sur des calculs statistiques a été comptabilisée pour un montant de 3 800 €.

6 – Les produits financiers sont constitués par : des dividendes nets encaissés de la filiale SA BREVERT, pour 14 000 €. Cette filiale est contrôlée à 25 %. Des dividendes nets d'actions de diverses sociétés françaises soumises à l'IS non filiales pour 11 200 €. La société LOO désire bénéficier du régime des sociétés mères

7 – Résultats nets sur concessions de brevets : 1 600 €.

8 – Les charges exceptionnelles comprennent :

Des indemnités de retard pour paiement tardif de la TVA : 550 €.

Des pénalités pour des erreurs dans les déclarations de TVA : 2 170 €.

Des amendes pour infractions au code de la route : 1 200 €.

9 – Le véhicule de tourisme a été acquis et mis en service le 15 mars 2010 au prix de 22 000 € TTC.

10 – La SA a acheté un matériel industriel d'un montant de 12 000 € HT, le 11 août 2010. Ce matériel est mis en service par l'entreprise elle-même et a entraîné un coût de 200 €. La valeur résiduelle est estimée à 700 € à la fin de la durée d'utilisation de 5 ans. L'amortissement fiscal retenu est le système dégressif sur une durée de 5 ans. Aucune écriture n'a été comptabilisée.

Informations complémentaires :

La société a versé au cours de l'exercice, les rémunérations suivantes :

Aux 5 salariés les mieux rémunérés la somme totale de 189 000 €

Aux 10 salariés les mieux rémunérés la somme total de 306 000 €

Le capital de la société s'élève à 51 000 € et est entièrement libéré. La société emploie 40 salariés. La SA réalise un chiffre d'affaires de 4 600 000 € et est détenue par des personnes physiques à hauteur de 85 %

TRAVAIL

En tenant compte de ces informations, déterminer le résultat fiscal. Tous les retraitements doivent être clairement expliqués.